



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le *date du timbre postal*

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué/e en séance ordinaire du Conseil communal,

**le mercredi 13 mars 2013, à 20h00
à la salle polyvalente de Saint-George**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Démission et assermentation éventuelles
3. Adoption du procès-verbal de la séance du **6 décembre 2012** (copie en annexe)
4. Présentation du programme des investissements régionaux (PIR) par une délégation du CoDir (Comité de Direction) du Conseil régional du district de Nyon.
5. Demande d'un prêt relais pour le CAD et d'un financement pour le réseau d'eaux claires.
 - 5.1. *Préavis municipal no 01/2013*
 - 5.2. *Rapport de la commission de gestion et finances*
6. Projet de rénovation du bâtiment de l'ancien collège.
 - 6.1. *Préavis municipal no 02/2013*
 - 6.2. *Rapport de la commission de gestion et finances*
7. Jumelage avec la Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.
 - 7.1. *Préavis municipal no 03/2013*
 - 7.2. *Rapport de la commission ad hoc chargée de son étude*
8. Nomination d'une commission de 3 membres et d'un suppléant pour l'étude d'une annexe au règlement communal de Police, sur le stationnement en zone village.
9. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil communal.
10. Propositions individuelles et divers.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Annexes :
Procès-verbal du 6 décembre 2012 ;
Préavis No 01/2013 et rapport de la commission de gestion et finances ;
Préavis No 02/2013 et rapport de la commission de gestion et finances ;
Préavis No 03/2013 et rapport de la commission ad hoc chargée de son étude.



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2013

Présidence : Muriel Mignot

Membres présents : 41

Dans sa séance ordinaire du mercredi 13 mars 2013, le Conseil communal de Saint-George a décidé :

1. d'accepter le préavis municipal n° 01/2013 tel que présenté, soit
 - d'autoriser la municipalité à contracter un prêt relais d'un montant de fr. 1'000'000.00 auprès du Crédit Suisse pour financer le CAD et d'assurer son remboursement par la vente du terrain communal sis au chemin des Chamois,
 - d'autoriser la municipalité à contracter un prêt d'un montant de fr. 270'000.00 auprès d'un organisme bancaire et de financer le solde par le prélèvement de fr. 30'000.00 du fond de réserve Egouts et Epuration, pour le changement d'un collecteur d'eaux claires situé au centre du village.

2. d'accepter le préavis municipal n° 02/2013 tel que présenté, soit
 - d'autoriser la municipalité à poursuivre l'étude pour la rénovation et l'isolation du bâtiment de l'ancien collège,
 - de contacter plusieurs organismes financiers en vue de contracter un prêt sur une durée de 25 ans, afin de financer ces travaux,
 - de finaliser les négociations avec le comité du Parc Jura vaudois afin de signer un nouveau bail à loyer couvrant les frais dus aux travaux entrepris dans le bâtiment de l'ancien collège qui améliorent les conditions de travail et d'accueil de celui-ci.

3. d'accepter le préavis municipal n° 03/2013 tel que présenté, soit
 - de ne pas entrer en matière pour le jumelage envisagé avec la commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies et de l'en informer.

Les points 2 et 3 peuvent faire l'objet d'un référendum.

Bureau du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Muriel Mignot

Céline Irminger



Saint-George, le 13 mars 2013